



## **COMMUNE DE PANISSIERES** **DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 1er juillet 2025 à 20h00, en session ordinaire ;

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire ;

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 27/06/2025.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, GRANJON Marc, PERONNET Jean-Marc, BOREL Anne-Marie, BEFORT Jean-Marc, SEYVE Véronique, VIGNON Philippe, PILON Denis, SERAILLE Loïc, FONGARLAND Jean-Jacques, BONNET Philippe, BERTALOTTO Frédéric, PLASSE Elodie, FOUILLAT Christine.

Absents excusés : DUTEL Noémie, SUREDA Jennifer.

Secrétaire de Séance : GUILLAUMOND Monique.

### **MPG/ 05 2025 008a**

#### **Rénovation et réhabilitation de la manufacture Loire-Piquet en pôle culturel intégrant la médiathèque municipale - demande de subvention dans le cadre de l'appel à partenariat du Département de la Loire – opération aménagement (mobilier).**

Dans le cadre d'un appel à partenariat sur la période 2024-2027, le Département de la Loire soutient le développement des bibliothèques pour assurer à tous les ligériens un accès aux services de lecture publique.

Cet appel à partenariat permet d'accompagner financièrement des projets d'investissement communaux pour la création d'équipement culturel de proximité garantissant une offre de lecture publique attractive.

A ce titre, au bénéfice de la médiathèque municipale, une première demande sans suite a été déposée en 2025. Toutefois le projet de rénovation et de réhabilitation de l'ancienne manufacture Loire-Piquet en pôle culturel intégrant la médiathèque municipale ne sera effectivement achevé qu'en 2026. Ainsi, M Le Maire propose de déposer au titre de l'année 2026 une demande de subvention pour l'aménagement et le mobilier dédié à la médiathèque.

Le plan de financement est le suivant :

- Cout total – Lot n°15 « mobilier » du marché à procédure adaptée pour la rénovation et réhabilitation de la Manufacture Loire Piquet, attributaire SAS IDM : 78 967,81 € HT
- Subvention obtenue de la DRAC (40%) : 31 587 €
- Subvention sollicitée auprès du Département de la Loire (15,2%) : 12 000€
- Autofinancement communal : 35 380,81€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (20 Pour) :**

- Approuve le projet de rénovation et de réhabilitation de la manufacture Loire-Piquet en pôle culturel intégrant la médiathèque municipale ainsi que le financement prévisionnel ci-dessus pour la partie aménagement mobilier,

- Autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière au titre de l'appel à partenariat « développement des bibliothèques » 2026 du Département de la Loire pour un montant de 12 000 €,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention.
- Dit que les crédits nécessaires seront portés au budget principal 2026 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- A Monsieur le Président du Département de la Loire

Le Maire  
Christian MOLLARD

La secrétaire de séance  
Monique GUILLAUMOND



*Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 13 août 2025. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*